

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le sept avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de madame Nicole BLOUZAT, maire.

Etaient présents : mesdames BLOUZAT N, REES A, POINTEAU R, POUPART J et N. PERON, messieurs ROQUES G, THILLOU G, F et CHUPEAU O.

Absents excusés : F. LEMARNE, S. LELLOUCHE et PERON N

Pouvoirs de F. LEMARNE à THILLOU G, S.LELLOUCHE à POUPART J et PERON à ROQUES G

Ordre du jour :

- Vote des comptes administratifs de la Commune, du CCAS et du Service de l'Eau
- Vote des taxes locales.
- Vote des subventions.
- Vote des budgets prévisionnels de la Commune et du Service de l'Eau
- Préparation des bureaux de vote pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017
- Questions et affaires diverses

Le Conseil Municipal,

Le compte rendu de la séance du 29 janvier 2016 n'ayant soulevé aucune remarque est adopté à l'unanimité.

VOTE le compte administratif 2016 de la commune. présenté par Nicole BLOUZAT, maire, comme suit :

- FONCTIONNEMENT :

Recettes	:	231.837,93 €
Dépenses	:	210.011,44 €
Solde 2016	:	+ 17.826,46 €
Report N-1	:	+ 88.853,86 €

Résultat de fonctionnement 2016 de : + **106.680,35 €**

- INVESTISSEMENT :

Recettes	:	10.720,59 €
Dépenses	:	24.250,02 €
Solde 2016	:	- 13.529,43 €
Report N-1	:	+ 3.944,75 €

Résultat d'investissement 2016 - **9.584,68 € + report 2016 (- 4.925) soit un DEFICIT total 14.160,68 € à affecter sur le budget 2017**

Le résultat global de l'exercice 2016 fait ressortir un excédent global de clôture de 101.095,67 €.

Le Conseil municipal AFFECTE les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

- Compte 1068 (excédent de fonctionnement)	14.160,68 €
- Compte 001 (solde d'exécution N-1) :	14.160,68
- Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) :	92.519,67 €

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Ensuite, le Conseil municipal VOTE les 3 taxes locales, à savoir :

Après débat et vote des conseillers municipaux il est décidé à 4 voix contre trois des présents de voter une hausse des taux de 2,4%

Les nouveaux taux sont les suivants :

	<u>2016</u>	<u>2017</u>
- Taxe d'habitation :	11,89%	12,112 %
- Taxe foncière sur le bâti :	8,13%	8,33 %
- Taxe foncière sur le non bâti :	33,85%	34,66 %

Pour un produit brut attendu de 63.658 € dont 2.975 € d'allocations compensatrices versées par l'Etat pour compenser les exonérations consenties sur les taxes locales.

VOTE DES SUBVENTIONS 2017 :

Le conseil municipal vote les subventions 2017 comme suit :

Article 6574

2016

2017

	2016	2017
ADMR GATINAIS	50	50
AMIS ECOLE DE BOUGLIGNY	320	140
ASS. PARALYSES DE FRANCE	35	35
CLIC soutien hôpital Nemours	50	50
Club Liens du Loing	200	200
Coopérative scolaire La Madeleine	150	150
Croix Rouge Française	100	100
ADSB M. VIRATELLE	50	50

F.N.A.T.H.	40	40
Section Jeunes Sapeurs Pompiers	100	100
Coopérative scolaire école Aufferville (sortie des CM2)	-	180
Pupilles Sapeurs Pompiers	50	50
Récréation	200	200
U.S.N.S.P. Sport Adapté	50	50
Secours Catholique	100	100
Secours populaire	100	100
Société de Chasse la Madeleine	35	35
TOTAUX	1.630	1.630

Puis le Conseil municipal VOTE le budget primitif de la commune 2017 comme suit :

- Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à :
302.600 €
- Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à
57.411 €
Dont 15.750 € de report de la dépense et de 11.174 € de recette concernant la
révision du POS valant élaboration du PLU.

Le Conseil d'administration VOTE le compte administratif 2016 du service de l'eau,
comme suit :

- EXPLOITATION :

Recettes : 14.265,56 €
Dépenses : 11.118,36 €

Il ressort du résultat de clôture d'exploitation 2016 **un excédent de 3.147,20 €**

- INVESTISSEMENT :

Recettes : 43.701,74 €
Dépenses : 1.866,35 €

Il ressort du résultat de clôture d'investissement **un excédent de 41.835,39 €.**

Le Conseil AFFECTE les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

- Compte 002 (excédent d'exploitation) : 3.147,20 €
- Compte 002 (excédent d'investissement) : 41.835,39 €

Le Conseil d'administration du service de l'eau déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Le Conseil d'administration VOTE le budget primitif 2017 du service de l'eau comme suit :

Section d'exploitation :
Equilibrée en dépenses et en recettes à : 15.015 €

Section d'investissement :
Equilibrée en dépenses et recettes à : 52.955 €

**CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS
PRESIDENTIELLES DES 23 AVRIL ET 7 MAI 2017
LA FORMATION DU BUREAU EST VALABLE POUR LES ELECTIONS
LEGISLATIVES DES 11 ET 18 JUIN 2017 EGALEMENT**

8 H 00 – 10 H 30 :

- M.ROQUES G
- M. LEMARNE F

10 H 30 – 13 H 00

- M THILLOU G
- MME REES A

13 H 00 – 16 H 30

- MME PERON N
- MME POUPART J

POUR LE 7 MAI 2017 MME POINTEAU REGINE REMPLACERA MME PERON

16 H 00 – 19 H 00

- MME BLOUZAT N
- M. CHUPEAU O

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :

- La Chasse aux œufs de Pâques se déroulera le dimanche 16 avril 2017 à partir de 10 h 30 sur le plateau d'évolution sportive. Les élus sont invités à participer à la mise en place à partir de 10 heures.
- Un devis a été demandé à l'entreprise GOLLEAU de Chevrainvilliers pour la réalisation d'un portail-grille qui serait posé devant le portail en bois, permettant ainsi de ventiler

l'église et d'offrir aux passants la vue sur l'intérieur de l'église. Des subventions seraient demandées au Conseil Départemental.

- L'entreprise LALY a réalisé les travaux de terrassement et de mise en enrobé devant l'abris-bus rue du Colombier.
- M. THILLOU a géré le dossier de la remise en état de la chaussée dans la vallée suite aux travaux entrepris pour le compte de la SNCF.
- Les fonts baptismaux vont être restaurés et remis dans l'église (travaux payés en totalité par assurance de la personne responsable de cette dégradation).
- Le local dit « des pompiers » a été nettoyé. Les élus se chargeront de la mise en peinture des murs et des châssis (portes et fenêtres).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50

Pour copie conforme.

Fait en mairie, le 07/04/2017

Le maire,

Nicole BLOUZAT

BUREAU DE VOTE

8 H 00 – 10 H 30 :

- M.ROQUES G
- M. LEMARNE F

10 H 30 – 13 H 00

- M THILLOU G
- MME REES A

13 H 00 – 16 H 30

- MME PERON N
- MME POUPART J

POUR LE 7 MAI 2017 MME POINTEAU REGINE REMPLACERA
MME PERON

16 H 00 – 19 H 00

- MME BLOUZAT N
- M. CHUPEAU O